



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #DM-2024-13

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire du Conseil municipal, qui sera tenue le mardi 6 août 2024 à 20h00, en la salle du Conseil, située au 390, rue Notre-Dame à Saint-Hugues, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure # DM-2024-13 relative à la marge de recul projetée d'une annexe au bâtiment principal situé au 551, rue Notre-Dame, lot 2 707 689, zone 202-P à Saint-Hugues.

Cette demande consiste plus précisément à autoriser, une marge de recul avant de 2,51 mètres pour l'annexe qui sera reconstruite selon les mêmes dimensions ainsi qu'au même emplacement, soit en cour latérale donnant sur la rue Yamaska.

La marge de recul avant minimale prévue à l'annexe A du règlement de zonage no. 269-06 pour la zone 202-P est de 4 mètres. Or, selon le plan préparé par Richard Dion, #RD4205.DWG, minute : 9123, la marge de recul avant est actuellement de 2,51m et demeurera de 2,51 mètres avec la rue Yamaska. Il s'agirait donc d'autoriser une dérogation mineure de 1,49m de moins que le minimum requis.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 6 août 2024.

Nathaly Gosselin
Directrice générale adjointe
10 juillet 2024

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathaly Gosselin, directrice générale adjointe de la Municipalité de St-Hugues, certifie avoir publié l'avis public du recto, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil et ce, le 10 juillet 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 juillet 2024.

Nathaly Gosselin
Directrice générale adjointe